

LIBAN:

# Le droit de chaque peuple

Voici le texte intégral d'une déclaration de la commission épiscopale française "Justice et Paix" sur les événements récents au Liban (in: TC 14/6/82).

Une fois encore, Israël se signale à l'attention du monde. Il y a peu de temps, il annexait le Golan. Depuis quelques mois surtout, la pression s'est accentuée sur les habitants de Cisjordanie. Aujourd'hui, à nouveau des actions militaires sont dirigées contre les Palestiniens du Liban.

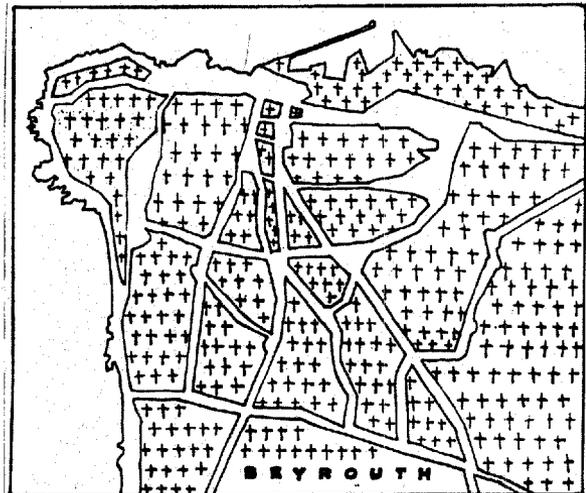
C'est, dit-on, une riposte à l'assassinat de représentants diplomatiques à l'étranger. Mais il n'y a pas de commune mesure entre un assassinat — inadmissible, en vérité, quels qu'en soient les mobiles et les auteurs — et une action de grande envergure qui, visiblement, n'est pas improvisée. C'est faire payer cher le prix du sang à toute une population à laquelle on ne peut imputer collectivement la responsabilité d'actions violentes : le récent bombardement de Beyrouth fait des centaines de morts et de blessés.

De plus, l'entrée des troupes israéliennes au Liban ne peut être assimilée à une défense légitime des régions frontalières du Nord, atteintes ou menacées par des attaques palestiniennes. Malgré l'intention proclamée de respecter le territoire libanais, il s'agit bel et bien d'une violation de frontière et d'une agression. C'est parce que l'action militaire d'Israël est contraire au droit international qu'elle a été réprouvée, sur-le-champ, par le Président de l'Etat libanais, puis par l'ONU, par les Chefs d'Etat réunis à Versailles et, clairement, par le Président de la République française.

Pour notre part, nous attirons l'attention des catholiques de France sur plusieurs données importantes de la situation, relatives à la justice internationale :

1. Le Liban a le droit d'exister comme pays indépendant, composé de citoyens appartenant à diverses communautés culturelles et religieuses, chrétiens et musulmans, sous l'autorité d'un Etat libanais souverain. Ce droit est menacé par l'intervention israélienne — avec ses conséquences que l'on peut craindre — comme, d'ailleurs, par toute autre intervention d'une puissance étrangère.

2. Le peuple palestinien a, lui aussi, le droit d'exister. Actuellement, il vit en plusieurs pays. Au Liban, il représente plus de 15 % de la population totale ; cela ne va pas, on le sait, sans



F. HENRI

in: Le Monde, 2/7/76

créer des problèmes de coexistence. Tant que le peuple palestinien n'aura pas une terre où se rassembler et s'organiser en Etat, l'insécurité demeurera dans cette région.

3. Les Palestiniens des « territoires occupés » (Cisjordanie et Gaza) — parmi lesquels il y a, ne l'oublions pas, des chrétiens — connaissent, aujourd'hui, une vie difficile. L'implantation accélérée de colonies juives de peuplement s'y double de la confiscation de nombreuses terres, au mépris du droit international. La répression s'accroît, souvent en violation des droits élémentaires de la personne humaine : arrestations sans procès, brutalités, sévices, dynamitage de maisons individuelles, limitation de l'accès des jeunes à la culture. Et puis, on y tue, aussi, même des enfants.

4. Au Proche-Orient comme en d'autres régions du monde, des conflits se transforment en guerres sanglantes. Violation de

droits et violence s'appellent l'une l'autre, emportées dans une spirale sans fin. Mais les peuples ne sont pas condamnés à vivre dans la peur mutuelle et dans l'insécurité. La présence des « forces de paix » de l'ONU (la FINUL), si fragiles soient-elles, rappelle qu'en cas de conflit, la communauté internationale — dans laquelle les grandes puissances ont une responsabilité particulière — a le devoir de s'interposer et de neutraliser les tentatives visant à imposer des solutions par la guerre.

Au Proche-Orient, plusieurs solutions politiques peuvent être envisagées. Seule, la reconnaissance effective du droit de chaque peuple à l'existence permettra de trouver une issue ouvrant sur une paix durable. Cette voie, qui passe par la négociation, est difficile entre toutes. Elle nous semble la plus conforme non seulement à l'esprit évangélique mais aussi à une éthique des relations internationales.